



## Valeo a lancé son plan d'action pour lutter contre la contrefaçon

PARIS, France, 11 Avril 2008 – Ayant constaté que certains fabricants de pièces adaptables, en particulier dans le domaine de **l'éclairage et de l'essuyage**, reproduisaient des technologies qu'il avait brevetées, le Groupe VALEO a entrepris diverses actions, tant en France qu'à l'étranger, afin de **faire cesser et sanctionner toute atteinte à ses droits de brevets**. Une campagne d'opérations de saisie - **contrefaçon ou équivalentes** est notamment en cours, en France et dans d'autres pays européens, dans le but de rassembler tous éléments de preuve nécessaires pour lancer des actions judiciaires à l'encontre des fabricants concernés.

Au cours de ces actions, le Groupe VALEO entend utiliser les **nouvelles dispositions que la Loi n° 2007-1544 du 29 octobre 2007 de lutte contre la contrefaçon** met à la disposition des titulaires de droits de Propriété Industrielle, notamment les nouveaux articles du Code de la Propriété Intellectuelle introduits par cette Loi reproduits ci-joints concernant la production obligatoire d'informations ou de certains documents commerciaux ainsi que le rappel des produits contrefaisants.

Le Groupe VALEO entend par ce type d'actions (qui seront poursuivies et renouvelées le cas échéant) protéger sa propriété industrielle mais aussi contribuer à assurer la qualité d'origine des produits vendus par la distribution indépendante.

*« Art. L. 615-5-2. - Si la demande lui en est faite, la juridiction saisie d'une procédure civile prévue au présent titre peut ordonner, au besoin sous astreinte, afin de déterminer l'origine et les réseaux de distribution des produits ou procédés contrefaisants qui portent atteinte aux droits du demandeur, la production de tous documents ou informations détenus par le défendeur ou par toute personne qui a été trouvée en possession de produits contrefaisants ou mettant en oeuvre des procédés contrefaisants ou qui fournit des services utilisés dans des activités de contrefaçon ou a été signalée comme intervenant dans la production, la fabrication ou la distribution de ces produits, la mise en oeuvre de ces procédés ou la fourniture de ces services.*

*« La production de documents ou d'informations peut être ordonnée s'il n'existe pas d'empêchement légitime.*

*« Les documents ou informations recherchés portent sur :*

*« a) Les nom et adresse des producteurs, fabricants, distributeurs, fournisseurs et autres détenteurs antérieurs des produits, procédés ou services, ainsi que des grossistes destinataires et des détaillants ;*

*« b) Les quantités produites, commercialisées, livrées, reçues ou commandées, ainsi que sur le prix obtenu pour les produits, procédés ou services en cause. »*

*« Art. L. 615-7-1. - En cas de condamnation civile pour contrefaçon, la juridiction peut ordonner, à la demande de la partie lésée, que les produits reconnus comme produits contrefaisants et les matériaux et instruments ayant principalement servi à leur création ou fabrication soient rappelés des circuits commerciaux, écartés définitivement de ces circuits, détruits ou confisqués au profit de la partie lésée.*

*« La juridiction peut aussi ordonner toute mesure appropriée de publicité du jugement, notamment son affichage ou sa publication intégrale ou par extraits dans les journaux ou sur les services de communication au public en ligne qu'elle désigne, selon les modalités qu'elle précise.*

*« Les mesures mentionnées aux deux premiers alinéas sont ordonnées aux frais du contrefacteur. »*



*Valeo Service fournit des pièces détachées et des services de qualité pour la rechange constructeurs et la rechange indépendante. Valeo Service bénéficie de l'expertise des douze branches industrielles du Groupe et de son expérience incontestée sur le marché de la première monte. Valeo Service propose une des plus larges offres du marché avec 176 gammes de produits couvrant 12 fonctions pour les véhicules de tourisme et poids lourds.*

[www.valeoservice.com](http://www.valeoservice.com)

**Contacts presse :**

Katell Plunet - Valeo Service  
Tél.: +33 (0)1 49 45 37 77  
e-mail: [katell.plunet@valeo.com](mailto:katell.plunet@valeo.com)

Anne Copey – Action Media  
Tel. : +33 (0)1 41 99 92 33  
[a.copey@actionmedia.fr](mailto:a.copey@actionmedia.fr)